

Suivi - Contrat de rénovation

Les frais de réparation sont sujets à changement suite à la visite du technicien dans les cas suivants :

- 1) Si les mesures réelles sont différentes de celles communiquées initialement par l'Acheteur (longueur, largeur, profondeur), un ajustement de prix devra être effectué et des frais supplémentaires seront applicables.
- 2) Suite à la visite de conformité, si les travaux sont impossibles à effectuer, ou l'Acheteur refuse les travaux nécessaires à la réalisation du Contrat, des frais de 150 \$ seront retenus du dépôt initial pour couvrir les frais de déplacement du technicien.
- 3) Si un bris devait survenir lors d'une rénovation ou réparation de piscine, Trévi n'assumera aucune responsabilité en ce qui concerne la main-d'œuvre, les pièces, les panneaux ou les équipements autres que ceux achetés chez Trévi.

Ce qui n'est pas inclus

- L'installation électrique pour les accessoires (sauf si elle est incluse au Contrat).
- Le raccordement du chauffe-eau ou de la thermopompe au gaz.
- L'installation du système de filtration à plus de 5 pieds de la piscine (installation et matériaux non inclus).
- Les suppléments si le sol renferme des roches, pierres, souches, racines ou autres débris.
- Les suppléments si le fond de la piscine creusée n'est pas en béton.
- Les frais pour remplacer les lumières de la piscine.
- L'enfouissement du boyau de lavage à contre-courant « backwash ».
- Le ramassage des éléments remplacés comme les toiles, le sable, les filtreurs, les pompes et tout autre équipement ou débris.
- La vidange d'eau de la piscine (sauf si elle est incluse au Contrat).
- Lors de la prise de mesures, certaines composantes additionnelles peuvent être nécessaires moyennant des frais.

Les installateurs ne sont pas responsables de :

- Percer le solage ou un mur pour y passer la plomberie.
- Remplir la piscine et ajouter les produits chimiques.
- Installer le rouleau solaire et la toile solaire.
- Démarrer la piscine.
- Tout problème lié au sol qui pourrait comporter des fils électriques, champs d'épuration, réservoir septique, ligne de gaz naturel, système d'arrosage ou autres.

La responsabilité de l'Acheteur après la vente

Voir la section Paiement/Financement plus haut.

Si applicable, l'Acheteur doit se procurer un permis d'installation et de construction auprès de sa municipalité.

L'Acheteur doit contacter son assureur afin de confirmer que le produit acheté est bien assuré en cas de dommages qui ne seraient pas couverts par la garantie.

Pour les piscines en bois : teindre la piscine en entier avant l'installation à l'aide d'une huile, teinture ou autre solution hydrofuge que vous pourrez trouver dans toute bonne quincaillerie. Trévi recommande la teinture Cabot Timber Oil.

L'Acheteur doit déterminer l'emplacement du filtreur, de la pompe, du chauffe-eau, etc. avant l'arrivée des installateurs. L'Acheteur doit se procurer des dalles à patio pour le système de filtration : 2 dalles de 24" x 24" ou une de 18" x 30" (en prévoir de surplus pour d'autres accessoires) et s'assurer d'un dégagement de 24" sur les 4 côtés de la thermopompe ou du chauffe-eau. Voir les spécifications selon le type de chauffe-eau ou de thermopompe.

Si un système au sel est installé, l'Acheteur doit s'assurer que l'électricien (si ce n'est pas celui de Trévi) effectue une mise à la terre « ground » pour ne pas altérer la garantie générale de la piscine.

Si un ozonateur a été installé par Trévi, l'Acheteur devra par la suite se charger d'installer l'ozonateur sur un poteau (non inclus) afin qu'il ne traîne pas au sol. Pour être performant, l'ozonateur doit être installé plus haut que le niveau de l'eau de la piscine. Si cette recommandation n'est pas suivie et que l'ozonateur est endommagé, les dommages ne seront pas couverts par la garantie.

L'acheteur doit assurer un accès adéquat pour les installateurs. Dans le cas d'un remplacement de piscine ou de toile, le patio doit être enlevé ou soulevé d'au moins 6 pouces afin que la piscine soit installée le plus près possible du patio. Si le patio n'est ni enlevé ni soulevé, la piscine sera installée à au moins 4 pouces du patio. Si les angles de la piscine ne sont pas les mêmes que ceux de la piscine actuelle, il sera de la responsabilité de l'Acheteur, après l'installation, de combler les espaces entre la piscine et le patio. La réinstallation du patio après l'installation de la piscine est de la responsabilité de l'Acheteur.

L'Acheteur doit prévoir un accès à 2 ou 3 boyaux d'arrosage auprès de ses voisins ou une citerne d'eau pour le remplissage de la piscine.

L'Acheteur doit s'assurer que la pompe est branchée directement à une prise électrique et non sur une rallonge.

Le réaménagement du terrain s'il est abîmé par Trévi après l'installation est de la responsabilité de l'Acheteur.

Lorsque la piscine est démarrée et remplie, l'Acheteur doit se rendre en magasin avec un échantillon d'eau de 500 ml pour une analyse d'eau complète.

L'Acheteur s'engage à prendre connaissance des procédures d'ouverture, d'entretien et de fermeture de la piscine. Seul le cours de fermeture est obligatoire. Voir les détails sur www.trevi.ca.

L'Acheteur doit lire la garantie et les divers guides et manuels se rapportant au produit acheté qui se trouvent sur www.trevi.ca ou dans l'emballage du produit.

Follow-up - Renovation Contract

Repair fees are subject to change following the technician's visit in the following cases:

- 1) If the actual measurements are different from those initially communicated by the Buyer (length, width, depth), a price adjustment will have to be made, and additional charges will apply.
- 2) Following the compliance visit, if the work is impossible to perform, or the Buyer refuses the work required to complete the Contract, a fee of \$150 will be withheld from the initial deposit to cover the technician's travel expenses.
- 3) Should a breakdown occur during a pool renovation or repair, Trevi will not assume responsibility for labor, parts, panels, or equipment other than those purchased from Trevi.

What is not included

- Electrical installation for accessories (unless included in the Contract).
- The connection of the water heater or heat pump to gas.
- Installing a filtration system at more than 5 feet from the pool (installation and materials not included).
- Supplements if the ground contains rocks, stones, stumps, roots, or other debris.
- Surcharges if the bottom of the in-ground pool is not concrete.
- Pool light replacement fees.
- Backwash hose burial.
- Disposal of items replaced such as liners, sand, filters, pumps, or any other equipment or debris.
- Draining the water from the pool (unless included in the Contract)
- When taking measurements, additional components may be necessary at extra fees.

Buyer's responsibility after purchase

See the Payment/Financing section above.

If applicable, the Buyer must obtain an installation and construction permit from his municipality.

The Buyer must contact his insurance company to confirm if, the product purchased, is insured in case of damages that would not be covered by the warranty.

For wood pools: entirely stain the pool before installation with oil, stain, or other water-repellent solution that you can find at any good hardware store. Trevi recommends Cabot Timber Oil.

The Buyer must determine the location of the filter, pump, heater, etc. before the installers arrive. The Buyer must provide patio tiles for the filtration system: 2 tiles of

24" x 24" or one of 18" x 30" (plan extra tiles for other accessories) and ensure clearance of 24" on all 4 sides of the heat pump or water heater. See specifications for the type of water heater or heat pump.

If a saltwater system is installed, the Buyer must ensure that the electrician (if not Trevi's) performs a grounding to avoid impacting the general warranty of the pool.

If an ozonator has been installed by Trevi, the Buyer will have to install the ozonator on a pole (not included) so that it does not drag on the ground. To be efficient, the ozonator must be installed higher than the water level of the pool. If this recommendation is not followed and the ozonator is damaged, the damage will not be covered by the warranty.

The Buyer must provide adequate access for the installers. In the case of a pool or liner replacement, the patio must be removed or raised at least 6 inches so that the pool is installed as close to the patio as possible. If the deck is not removed or raised, the pool will be installed at least 4 inches from the deck. If the corners of the pool are not the same as the existing pool, it will be the responsibility of the Buyer, after installation, to fill in the gaps between the pool and the patio. Reinstallation of the patio after the pool is installed will be the responsibility of the Buyer.

The Buyer must arrange for the availability of 2 or 3 garden hoses from neighbors or a water tank for filling the pool.

The Buyer must ensure that the pump is connected directly to an electrical outlet and not to an extension cord.

The rearrangement of the ground if damaged by Trevi after the installation is the responsibility of the Buyer.

When the pool is started and filled, the Buyer must bring a 500 ml water sample in store for complete water analysis.

The Buyer agrees to acknowledge the procedures for opening, maintaining, and closing the pool. Only the closing class is mandatory. See details at www.trevi.ca.

The Buyer must read the warranty and the various guides and manuals concerning the product purchased that can be found on www.trevi.ca or in the packaging of the product.